

Département des Alpes-Maritimes

# Commune de Saint-Paul-de-Vence

## REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

## Bilan de concertation



#### SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION	9 10

#### **INTRODUCTION**

La concertation a permis d'informer les professionnels, les associations mais aussi les habitants et de recueillir leurs remarques sur le projet de RLP du territoire.

La commune a ainsi prévu dans sa délibération de prescription les modalités de concertation suivantes :

- Informations relatives au projet diffusées sur tous les supports de communication de la commune, à savoir le journal municipal L'Echo de Saint-Paul et le site internet de la commune. Tout le dossier du RLP sera mis en ligne sur le site internet de la commune, au fur et à mesure de son avancement.
- 2. Ouverture de permanences d'accueil des administrés par l'élu référent du projet ;
- 3. Mise à disposition du public (à l'accueil de la mairie et au Service Urbanisme) d'un dossier du RLP mettant en évidence les objectifs poursuivis, ainsi qu'un registre pour consigner les interventions des administrés ;
- 4. Organisation d'une réunion publique d'information sur le projet.

Ces modalités ont été intégralement réalisées afin d'assurer une information la plus large possible sur le projet. Ont notamment été mis en place :

- Un registre et un dossier papier en mairie de Saint-Paul-de-Vence;
- La publication du dossier RLP sur le site internet de la commune ;
- La tenue de 2 permanences de l'élue référente au projet les 11 et 25 mai 2021 de 10 h00 à 12h00 ;
- La tenue d'une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées, le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 10h00 à l'auditorium de Saint-Paul-de-Vence ;
- La tenue d'une réunion publique, le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 17h00 à l'auditorium de Saint-Paulde-Vence.

Ces modalités ont été mises en place du lancement de la procédure en septembre 2019 jusqu'au 2 juillet 2021.

La collectivité a ainsi prévu une réunion publique le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 dont l'objectif était de recueillir l'avis des personnes concernées et du grand public sur le projet de RLP.

Les personnes intéressées ont été informées des dates et des modalités de la concertation et notamment de la tenue d'une réunion publique via :

- Le site internet de la commune, alimenter régulièrement, à compter de septembre 2019 ;
- La diffusion d'article de presse dans la presse locale :
  - « Nice Matin » du 10 mai 2021 afin d'annoncer la permanence publique du 11 mai 2021
  - « Nice Matin » du 24 mai 2021 afin d'annoncer la permanence publique du 25 mai 2021
  - « Nice Matin » du 25 mai 2021 afin d'annoncer la permanence publique du 25 mai 2021

- « Nice Matin » du 24 mai 2021 afin d'annoncer la réunion publique du 1<sup>er</sup> juin 2021
- La diffusion d'information sur le Facebook afin d'annoncer les lieux, dates et horaires de la réunion publique du 1<sup>er</sup> juin 2021 et des permanences d'élus du 11 et 25 mai 2021;
- L'invitation des principaux syndicats d'afficheurs et d'enseignistes, des principales associations de protection du paysage et de l'environnement<sup>1</sup> et des Personnes Publiques Associées, par courrier à participer à la concertation, à la réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées ou à la réunion publique

#### Ces modalités avaient pour objectif :

- 1°) de rappeler les dates de la concertation ;
- 2°) de prévenir de la tenue d'une réunion publique et de 2 permanences d'élus sur le projet de RLP ;
- 3°) de préciser que le projet était consultable en version papier dans les locaux de la mairie et qu'un registre papier permettait de réagir en mairie ;
- 4°) d'avertir que le projet était disponible en ligne sur le site Internet de la ville de Saint-Paulde-Vence

La commune remercie l'ensemble des contributeurs du projet. Cela a permis de co-construire le projet de RLP.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit des syndicats représentatifs de la profession d'afficheurs et des associations bénéficiant d'un agrément ministériel pour les questions environnementales

#### **COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE CONCERTATION**

Réunion avec les Personnes publiques associées Lieu de la réunion : Auditorium de Saint-Paul-de-Vence Date et heure de la réunion : le 1<sup>er</sup> juin 2021 de 10h00 à 12h15 Réunion animée et compte-rendu rédigé par : Corentin QUELLEC

Une réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à l'auditorium de Saint-Paul-de-Vence, de 10h00 à 12h15. Son objectif était de présenter le pré-projet de RLP aux PPA et de recueillir leurs observations.

Monsieur le Maire introduit la séance en rappelant le contexte de l'étude.

Le projet de la commune est présenté aux personnes présentes (cf support ci-joint pour plus de détails).

Lors de cette réunion certaines remarques ont été émises par les participants :

- A propos de la dérogation à l'interdiction de publicité et préenseigne uniquement pour les préenseignes temporaires mentionnées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article R.581-68 du code l'environnement. La représentante de la DDTM précise que cette règle est illégale car il n'est pas possible de distinguer les publicités et les préenseignes règlementairement même pour les dispositifs temporaires. La commune souhaite prendre en compte cette remarque et modifiera son projet en conséquence afin d'éviter tout risque juridique.
- La représentante de la DREAL fait remarquer que malgré le maintien de l'interdiction de la publicité dans les zones d'interdictions mentionnées à l'article L.581-8 du code de l'environnement (périmètre délimité aux abords des monuments historiques, sites inscrits du village de Saint-Paul et ses abords et la bande côtière de Nice à Théoule), la commune peut autoriser l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif par des emplacements réservés spécifiquement sur ses panneaux d'affichages.
- La ville de Cagnes-sur-Mer demande comment la commune de Saint-Paul-de-Vence communique actuellement au sujet des informations à caractère local ou général. La commune communique principalement par le biais des mobiliers urbains de type sucette présents sur le territoire. A noter que ces dispositifs ne comportent pas de publicité mais uniquement de l'information locale ou générale et de ce fait ne sont pas concernés par les règles du RLP et du code de l'environnement en matière de publicité et préenseigne.
- La DDTM propose d'inscrire dans les dispositions générales que les dispositifs affichant uniquement des informations à caractère local ou général ainsi que des œuvres artistiques comme mentionner à l'article R.581-47 du code de l'environnement ne sont pas concernés par le RLP. Cette mention sera ajoutée à l'article 2 relatif aux dispositions générales du RLP.

- Il est proposé d'ajouter aux annexes les cartographies suivantes :
  - o Cartographie de l'agglomération
  - o La délimitation du périmètre délimité aux abords des monuments historiques
  - Un zoom sur la zone d'enseigne n°1 (centre ancien)

Ces éléments seront ajoutés aux annexes.

- La représentante de la DREAL s'interroge sur la façon dont a été choisie la règle de limitation de la hauteur à 0.30 m en ZE1 et si l'impact sur les dispositifs existants a été pris en compte. La commune précise qu'il existe actuellement peu d'enseignes parallèles au mur dans le centre ancien limitant ainsi l'impact de cette règle sur les dispositifs existants. De plus, en raison du faible retrait de la voirie et de voies essentiellement piétonnes, la commune juge que les dimensions proposées dans le règlement sont suffisantes pour assurer la bonne visibilité des activités.
- La ville de Cagnes-sur-Mer demande comment a été définie la règle limitant à 15% la surface cumulée des enseignes par façade. Cette règle s'est inspirée de la règlementation nationale qui met déjà en place cette limite de surface cumulée uniquement pour les façades commerciales de plus de 50 m2. Pour les façades de moins de 50 m2, cette limite est fixée à 25%. La commune a fait le choix de renforcer cette règle afin dans un premier temps d'uniformiser et de simplifier cette règle et de permettre d'éviter la saturation des façades par les enseignes.
- A propos de la règle autorisant uniquement l'affichage de la dénomination commerciale sur les lambrequins et les stores-bannes, la représentante de la DREAL précise que cette règle est à l'encontre du principe de la liberté d'expression et de ce fait peut faire encourir un risque de recours pour le projet. De plus, globalement ce type d'enseigne pose régulièrement peu de problèmes paysagers et cette règle aura peu d'impacts sur les dispositifs qui se développeront à l'avenir. La commune souhaitait notamment éviter la diffusion de logo sur les stores-bannes. La commune prend bonne note de cette remarque et modifiera le projet en conséquence.
- Concernant la définition et la règle liées à la vitrophanie, il est fait remarquer qu'il faudra préciser que cela concerne la vitrophanie extérieure uniquement afin d'éviter toutes confusions. Pour rappel, les éléments apposés depuis l'intérieur de la vitrine dont la vitrophanie « intérieure » ne sont pas concernées par les règles du RLP.
- Madame Collet précise que les commerçants ont été associés à la démarche d'élaboration du RLP. Un point a été réalisée avec la responsable de l'association des commerçants de la commune. Suite à ce point, les commerçants ont transmis leurs remarques sur le projet et la commune a pu modifier son projet en conséquence.
- Au sujet des enseignes numériques en ZE2, la représentante de la DREAL propose d'aller plus loin en autorisant uniquement les images fixes. Pour rappel, les enseignes numériques sont autorisées uniquement pour les services d'urgence dont les pharmacies. La commune apportera une réflexion à cette remarque.
- Au sujet de la plage d'extinction nocturne de 21h à 7h, la DDTM précise que c'est un choix intéressant et que la collectivité est pionnière dans le département avec la mise en place d'une plage d'extinction nocturne de cette amplitude.

- La CASA (intercommunalité) demande s'il est possible d'intégrer dans le règlement des critères techniques en matière de luminosité et notamment sur l'intensité lumineuse. Il est répondu qu'il est très difficile de mettre en application de telles règles car l'intensité lumineuse est difficilement mesurable (varie en fonction de la luminosité naturelle).
- La représentante de la DDTM demande s'il est possible dans la rédaction de la partie règlementaire de traiter les articles liés aux enseignes temporaires à la suite (suppression du saut de page). Cette modification sera apportée au document.
- La ville de Cagnes-sur-Mer demande si les publicités sur véhicule terrestre ou sur bateau en mer sont autorisés. Les publicités sur véhicule terrestre sont encadrées par le code de l'environnement, elles sont interdites sur les lieux mentionnés aux articles L.581-4 et 8, de ce fait elles sont interdites sur l'ensemble de la commune de Saint-Paul-de-Vence. De plus, ces véhicules ne peuvent pas stationner en des lieux où ils sont visibles depuis une voie ouverte à la circulation publique. Cela concerne uniquement les véhicules qui ont pour seul but de diffuser de la publicité. A propos des publicités sur bateau en mer, elles ne sont pas encadrées par le code de l'environnement actuellement et sont donc autorisées.
- Il est fait remarquer qu'il faudra revoir au niveau de la page 5 du règlement, l'article relatif à l'interdiction des bâches en mentionnant bien que ceux sont les matériaux de type bâche qui sont interdits.

La commune remercie l'ensemble des participants présents lors de la réunion pour leurs remarques. La réunion s'achève à 12h15. La commune rappelle que le projet est mis en ligne sur le site internet de la commune. Les remarques émises lors de la réunion et pendant la phase de concertation seront analysées par la commune pour éventuellement modifier le projet et dresser le bilan de la concertation.

#### Réunion Publique

Lieu de la réunion : Auditorium de Saint-Paul-de-Vence Date et heure de la réunion : le 1<sup>er</sup> juin 2021 de 17h00 à 17h45 Réunion animée et compte-rendu rédigé par : Corentin QUELLEC Étaient présents :

Une réunion publique s'est tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 2021 à l'auditorium de Saint-Paul-de-Vence, de 17h00 à 17h45. Son objectif était de présenter le pré-projet de RLP au public et de recueillir leurs observations.

Monsieur le Maire et Madame Collet adjointe à l'urbanisme introduisent la séance en rappelant le contexte de l'étude.

Le projet de la commune est présenté aux personnes présentes (cf support ci-joint pour plus de détails).

Lors de cette réunion une remarque a été émise par les participants :

 Au sujet des délais de mise en conformité, il est demandé s'il les délais présentés correspondent à la règlementation nationale. En effet, il s'agit de délais imposés par la règlementation nationale et il n'est pas possible par le biais du RLP de modifier ces délais.

### **CONTRIBUTIONS PAR COURRIER**

Aucune contribution par courrier n'a été transmise à la commune de Saint-Paul de Vence dans le cadre du projet de RLP.

#### **CONTRIBUTIONS PAR MAIL**

#### Contribution de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis :

De: ZOLLVER Amélie [mailto:a.zollver@agglo-casa.fr]

Envoyé: jeudi 24 juin 2021 13:59

À: Service Urbanisme <service-urbanisme@saint-pauldevence.fr>

Cc: MENGARELLI Cécile <c.mengarelli@agglo-casa.fr>; CHARRIER Céline <c.charrier@agglo-casa.fr>; LAFFAY Sandra

<s.laffav@agglo-casa.fr>

Objet : Révision du RLP de Saint-Paul de Vence - avis CASA

Bonjour,

Le 1<sup>er</sup> juin s'est tenue une réunion Personnes Publiques Associées afin de présenter le projet de révision du Règlement Local de Publicité de votre commune.

Un compte-rendu de réunion nous a été adressé dans la foulée.

Comme précisé en séance, nous tenions à souligner les efforts faits en ce qui concerne l'éclairage des enseignes puisque la plage d'extinction nocturne imposée à l'article 28 du règlement (21h à 7h), va plus loin que la règlementation nationale.

Ce choix pertinent permet notamment de participer à la lutte contre la pollution lumineuse qui a des conséquences reconnues dans plusieurs domaines notamment sur la biodiversité.

Plus communément appelée « trame noire », cette problématique sera intégrée dans le cadre de la Trame Verte et Bleue (TVB) de la CASA, en cours de finalisation.

A cet égard, il serait intéressant de pouvoir éventuellement expliquer aux autres communes de la CASA votre parti pris lors d'une prochaine réunion TVB.

Cordialement.



Les Genêts - 449 route des Crêtes - BP 43 - 06901 Sophia Antipolis Cedex

#### Réponse de la commune :

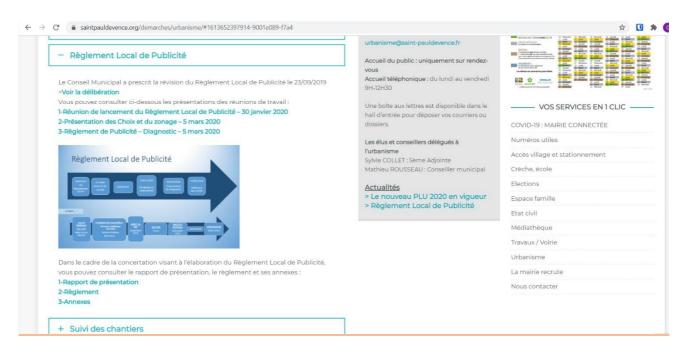
La commune remercie la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour sa contribution. Celle-ci est dans la continuité des remarques émises par la CASA lors de la réunion organisée avec les Personnes Publiques Associées le 1<sup>er</sup> juin 2021 notamment sur l'aspect vertueux du projet de RLP en matière de renforcement des règles s'appliquant aux dispositifs lumineux.

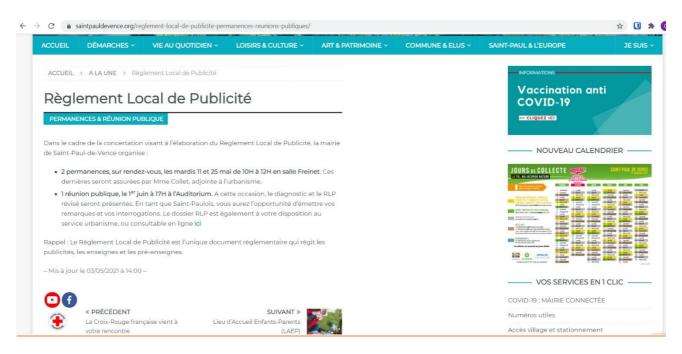
#### OBSERVATIONS INSCRITES DANS LE REGISTRE MIS A DISPOSITION EN MAIRIE

Le registre mis à disposition en Mairie de Saint-Paul-de-Vence n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des habitants.

#### ANNEXES - FORMALITES DE PUBLICITE REALISEES

#### Publications sur le site internet de la commune :





#### Article de presse :

#### Nice Matin

#### Permanence d'élu du 11 mai 2021

### Votre agenda. iusgu'à demain

#### **BÉZAUDUN-LES-ALPES**

Fermeture exceptionnelle de la mairie, dès demain Jusqu'à ce vendredi inclus.

#### **CAGNES-SUR-MER**

## Travaux chemin des Roseaux, dès ce matin

Entre la route de France et l'avenue Maurice-Donat. Sécurisation des piétons par la création de trottoirs et d'un plateau ralentisseur. Durée prévisionnelle : 3 semaines. Sous réserve d'intempérie et aléas de chantier.

Pendant la durée des travaux : route barrée entre 9 et 17 h. Déviation par le chemin du Collet-de-l'Hubac.

Stationnement interdit au droit du chantier. Accès riverains maintenus.

## Marché hebdomadaire, demain matin De 8 à 12 h 30. Cros-de-Cagnes, rue

des Oliviers.

« Les bons plants de la Ville », demain De 10 à 16 h, parc des Sports Sauvaigo, la Ville offre aux Cagnois les plantes du fleurissement hivernal. Ouvert aux Cagnois, sur présentation d'un justificatif de

domicile. Prévoir un contenant.

#### Schéma directeur de renaturation de la Cagne : conférence en visio, demain

« Valoriser la nature en ville » De 18 à 19 h 30, conférence. Inscriptions:

concertationlacagne@cagnes.fr

## Travaux : parking Sainte-Luce, à partir de demain Création de 15 places de

stationnement supplémentaires. Stationnement interdit sur tout le parking du mardi 11 mai, 19 h jusqu'au mercredi 12 mai, 8 h. (Opération reportée à la nuit suivante en cas de conditions météorologiques défavorables).

#### SAINT-JEANNET

## Travaux eaux pluviales et Gemapi, dès aujourd'hui Chemin de Beaume -Gairard. Sauf

intempéries et aléas de chantier. Amélioration du captage des eaux pluviales (chemin de Beaume-Gairard). Reprise du réseau des eaux

pluviales (rue du Passé).

#### Permanence Infobus -Ligne d'Azur, aujourd'hui

De 12 h 30 à 14 h, terminus ligne 54. Stationnement interdit sur les emplacements réservés aux véhicules électriques et deux roues situés sur le parking Veyssi.

#### SAINT-LAURENT-DU-VAR Permanence par des agents des finances publiques,

ce matin Tous les lundis, de 9 à 12 h, dans les locaux du service Adeel.

#### ST-PAUL-DE-VENCE

# Règlement local de publicit : réunions, demain De 10 à 12 h, salle Freinet. Avec Sylvie Collet, adjointe à

l'Urbanisme. Sur rendez-vous.

## Permanence

Permanence de l'association culturelle L'Oiseau-Lyre, demain Tous les mardis, de 15 à 17 h, rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Oiseau-lyre.fr

#### VILLENEUVE-LOUBET

Marché du Loup, ce matin Tous les lundis. 8 à 13 h, bd des Italiens (trottoir côté nord).

#### **TOURRETTES-SUR-LOUP**

## Permanence de la maison de services au public,

ce matin Tous les lundis, 9 à 12 h 30, mairie de Tourrettes-sur-Loup. msap@slv-valbonne.fr ou 06.38.25.32.56.

Permanence d'élu du 25 mai 2021

# **Notre-Dame-de-Protection** chouchoutée à Cagnes

Le monument historique du Haut-de-Cagnes connaît une rénovation quasi-totale depuis janvier qui s'étend jusqu'en 2022. L'enveloppe s'élève à un demi-million d'euros pour la Ville.

ne pépite du patrimoine mis en lu-mière en ce lundi de Pentecôte. Un joyau construit sur le flan est du Haut-de-Cagnes. De-puis janvier, la chapelle Notre-Dame-de-Protection, à Cagnes-sur-Mer, est en travaux.

L'intérieur n'a pas été rénové depuis des lustres. L'extérieur, lui, l'a été en partie dans les années 1990. Cette fois-ci, c'est l'intégralité de l'édifice qui est concerné. Mon-tant de l'opération : un demi-million d'euros.

#### Des études de plus d'un an

« Avant d'attaquer la ré-novation extérieure, nous avons particulièrement analysé l'intérieur. Nous avons vérifié l'air, l'humidité l'état des murs la stabilité de la structure. Un gros travail a été fait car il faut être certain, avant d'entamer la res tauration, que l'air et l'humidité ne vont pas les abîmer. Et, plus particulièrement, les fresques. Nous cherchions aussi des décors, nous n'en avons pas trouvé », détaille l'architecte du patrimoine en charge de ces travaux, Sophie Tra-



Les études ont duré plus d'un an. Et celles sur l'abside (¹) ne sont pas encore terminées.

#### Une restauration en trois étapes

Jusqu'en juin, les ouvriers s'attaquent à l'extérieur :

la facade est consolidée. les peintures refaites, quelques tuiles changées. Au début de l'été, la rénovation débutera à l'intérieur. Le sol en ciment de la chanelle quest a été enlevé et sera remplacé par de la terre cuite. L'es-

calier jusqu'au clocher sera refait. Le dais (2) a été laissé tel quel, un spécialiste le réparera ou le refera à l'identique. Cet ou-vrage de tissu a été classé monument historique. La troisième phase con-cernera l'abside, un tra-

vail méticuleux qui per-mettra, peut-être, de dé-couvrir d'autres secrets cachés dans la chapelle

> ALICE DAVID adavid@nicematin.fr

durer jusqu'en juin. La restauration de l'abside démarrera début 2022. (Photos Eric Ottino/A.D.)

1. Espace de plan en partie cintré ou polygonal formant, notamment, l'extrémité orientale du chœur de nombreuses éalises.

tissu) qui s'étend au-dessus d'un autel, d'une chaire nu d'un lit.

#### L'histoire cachée de l'abside

En 1936, le curé Malprat a fait une drôle de découverte dans la chapelle Notre-Damede-Protection. Le mur de l'abside était recouvert d'un enduit blanc. Avant qu'un mor-ceau ne se décolle et laisse entrevoir les peintures que les Cagnois connaissent depuis. Dans les archives municipales, on retrouve des échanges entre le curé et Léonard André Bonnet, le conservateur de l'époque. Chacun écrit ouvertement qu'il est celui qui l'a découvert. Si la version officielle attribue la trouvaille au curé, un doute persiste. Une chose est sûre : c'est bien cette découverte qui a permis de classer la chapelle comme monument historique en 1939

#### Les dates

Janvier-juin 2021 : la première phase des tra-vaux a été lancée en début d'année. Elle concerne l'extérieur de la chapelle

■ Juin-décem-

bre 2021 : la deuxième phase concerne l'intérieur. Le sol, les murs, les plafonds Tout sauf l'abside

2022 : dès le début de l'année, les travaux de res tauration de l'abside doi-vent débuter. Des études sont encore en cours, la date de livraison finale des travaux n'a pas encore été fixée.

### Votre agenda, jusqu'à demain

#### CAGNES-SUR-MER

#### **Exposition « Points** Avec les réalisations de

Josée Russo-Minvielle et Lauris Camous, mairie annexe du Cros-de-Cagnes (2, avenue des Oliviers/promenade de la Plage, à Cagnes-sur-Mer). Entrée libre. Du lundi au vendredi : De 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. medi et dimanche : de 9 h 30 à 17 h. Fermé le samedi 29 mai Cagnes-sur-mer.fr

#### Week-end « Portes ouvertes des ateliers du Haut-de-Cagnes », aujourd'hui

Jusqu'au mercredi 9 juin.

Haut-de-Cagnes en sort son vélo ». Rencontres avec des artistes de la Crypte, du Pressoir, de l'Atelier Esty, du Trésor, de Gen, de l'Atelie de Zébulon, de la MDCA, de la Maison commune, de la Villa Solidor... Accès libre. cagnes-sur-mer.fr

#### Visites du Jardin de l'Argelière, aujourd'hui

De 15 hà 17 h 30, 5€. 07.86.58.55.05.

#### Marché hebdomadaire, demain

De 8 à 12 h 30. Cros-de

Schéma directeur de

## renaturation de la Cagne des gorges à la mer, conférence en visio, demain

« Améliorer le cadre de vie » De 18 h à 19 h 30,

conférence. Inscriptions : concertationlacagne@ cagnes.fr

#### LA GAUDE

Cinéma, aujourd'hui 14 h 45, ADN, de Maïween. 16 h 45, Adieu les cons d'Albert Dupontel. 18 h 30, Drunk, de Thomas Vinterberg, VOSTF. Centre culturel et cinéma, au 7396, route de Cagnessur-Mer 04.93.24.49.81.

Tout le programme sur :

Lagaude.fr

#### Conseil municipal, demain 10 h, salle du Conseil

## **DE-VENCE**

## Règlement local de publicité : réunion,

De 10 h à 12 h, salle Freinet. Avec Sylvie Collet, adjointe à l'Urbanisme. Sur 04.93.32.41.00

#### VENCE

#### Permanence de l'association culturelle L'Oiseau Lyre, demain

us les mardis. De 15 h à l'hôtel de ville. Oiseau-lyre.fr

#### VILLENEUVE-LOUBET Marché du Loup,

## Tous les lundis. De 8 h à

13 h. boulevard des Italiens

## des finances publiques, demain

De 8 h 30 à 12 h, dans les locaux de la mairie (bures près de l'accueil), place de la

## RD 6098 : accès modifié pour les vélos, dès demain

En raison des travaux de Conseil départemental sur la piste cyclable de la RD 6098, l'accès pour les vélos se fera côté voie ferrée en direction d'Antibes, jusqu'à ce jeudi.

#### <u>Urgences</u>

Plateforme d'urgence : 112. Pompiers : 18. Police nationale: 17. mu : 15. Cliniques

- Saint-Jean (92-94, av. Dr-Maurice-Donat, à Cagnes-sur-Mer): 24h/24 04.92.13.53.33. - Arnault-Tzanck (165,

av. Dr-Maurice-Donat, à St-Laurent-du-Var) : 24h/24.04.92.27.33.33. **Pharmacies** 

32.37 (24h/24) ou

#### Les décès

Chloé Cabanne, Charlotte Mélissa Julie Nagara Alzeal Gina Saint-Germain

## Cagnes EN BREF

nice-matin

Mardi 25 mai 2021

#### Votre agenda, jusqu'à demain

# CAGNES-SUR-MER Marche hebdomadaire, aujourd'hul et demain 1 Ce matin De 8 à 12 h 30. Cros-de VOSIF: Cerrore cultural et

Cagnes, rue des Oliviers. 9 Demais matin De 8 à 12 h 30. Centre-ville.

vie » 18 à 19 h 30, confiir

# Permanence du maj Fabienne Riganelli, demain De 8 à 12 h, ou

omminiment de police (26) bis, chemin des Grandu-Plans). Conflits de sotistrage, problèmes de quartier, mutorices, etc.

## LA GAUDE

page 12.

Enrotter, Mothles Delaporte, 18 h 30, Falling, de Viggo Mortersen, VOSTF, Centre cultural et chema, au 7106, route de

Cignes-sur-Mer. 06.93.76.69.81. Lagaude.lv

## ST-PAUL-DE-VENCE

Règlement local de publicité : réunion, ce matin 10 à 13 h, salls freinst. Avec Synte Collet, adjointe à l'urbarrame.

## TOURRETTES SUR-LOUP

de la Libération sera fermi aux witricules entre 6 h 30 et 34 h.

#### VENCE

Permanence de l'association culturelle l'Oiseau-tyre, aujourd'hui leur les mards. 15 à 17 h. rez de chaussie de l'hôtel de ville. Oiseau-lyne fr

demain
A partir de 25 h au néveu
du belvédése Toreille.
Les jeurnes Wenço's peuv
grafultement venir

Bépublique.

## RD 6098 : accès modifié pour les vélos, dés aujourd'hui

la piste cyclable de la RD 6066, l'accès pour les vélos



Des atellers gratuits pour apprendre à répar vélo, à Vence, aujourd'hui, à partir de 15 he

## VILLENEUVE-LOUBET

Permanence des finances publiques, ce matin
De 8 h 30 à 32 h, demies locaus de la marie (burnou près de l'accues), place de la publica como d'accue de la marie (burnou près de l'accues), place de la place Carmot.

## se lesa côté voie lemée en direction d'Antibes, jusqu'à ce jeud.

#### Les naissances

Milow Amselem, Younes Air Boha, Charlie Jean-Michel Bauten Besonni, Tirlo Bartel, Manus Jamine Christina Chobos, Léna Maria Eychenne, Ange Jean-Pierre Jacques Verot, Aaron Thomas.

#### Valvert à Vence : tacles politiques

Patrice Miran, consettler municipal de l'opposition à Versur a soshabli répondre aux propos du maire Régis Lebigre dans Certicle publié, le mardi alli mai : Un projet Lebrigne dans l'article pubblé, le maerti all mas : Un projet d'immeubles (set ales remons di l'abon. C'édite lescial l'appoiant au sujet de constructions dans le quotier Vou glebele, ou 303 chemin de la Caude : « Pervine Minne a signe de son provins des l'acquements sociaux sons jamelle s'abotenir l'orage l'édoit promier au cons. « Problée d'année de projet des les provins des parents au roux. « Problée à son habitude lingle Lebrigne e caupé de justifier son soulier à de projet en expliquant que j'unois signe lesse les permis de construites sur vience entre 2004 et 2005. (EV millen frouve un seté et je minimagne à le souliere ? » , s'ast su-voir Patrice Minne dans un communique enveys, le lemderalm. Ils d'appoier « » l'opproche d'a précidente épaise d'avoir un seté et je minimagne de la précidente épaise d'avoir un estant frou de la précidente de la ville donc et données. »

de reband de la Ville dans ce diseautre. 

• L'art de réfinitespréter l'histoire »

De son sible, l'ancierne maire de Venze, Carberne Le
Lan, a risage sor son compté Facebook » L'art de réfinitespréter l'histoire est un classique, mais jainne à magazier que l'approndissement de la résistence du Valueria en reme no ecresar de monté accisée pour la constitución de logamentis sacissas, par l'ancien-nouveau maire et que j'assis vod contre cop aguel »

et l'y e de véritablés problèmes majeuns dons or quomiter la chemis de la Goude est dangeneux, en maissais d'oit pur l'ancien-nouveau de la portie en semi unique. Les résistences du Valueria sont garnés d'article chemis, le chemis de partie en semi unique. Les résistences du Valueria marquent d'appace commune pour les interns, paur els attention de l'apparente en dépre en entre paux et la lagremente dans net respective d'augmente le sonibre de legement habar ser especiel en la chemis ser appaceir volt de chemis la chemis ser la chemis la chemis ser la chemis la chemis la chemis accide et sette en comet manurigal pour faire de logament callect! Este en comet manurigal pour faire de logament callect! Este en comet manurigal pour faire de logament callect! Este en comet manurigal pour faire de logament callect! Este en comet manurigal pour faire de logament callect! Este en comet manurigal pour faire de logament callect.

#### La phrase

La sécurité est la raison principale pour laquelle, je suis intervenu, il y a quelques semaines, publiquement et par écrit, pour dénoncer l'option dangereuse du téléphérique choisie par Christian Estrosi et Joseph Segura afin de traverser le Var."

Le candidat aux elections départementales – avec habelle litrago – a réogli à la chute d'une cabine de téléghérique qui a fait quatorare morts, ce dimanche, à stress, dans le mord de l'Italie (Nice-Matin d'hier). Le Laurentini ajoutes : le demantée avec dus cancernis de premier l'impagement d'auxinere pressonalisserent d'un destinations de l'experiment de leur mouvaite décision ou bien d'admettre publiquement que ce projet fou doit être purement et simplement aban-







# s démissions s'enchai

des départs au sein de la majorité, c'est au tour de Gilbert Borfiga, Isab La Valle, de la liste « Saint-Jeannet passionnément » de guitter le cons

es n'arrêtent pas de Et les sièges de se lin six mois – et moins s les élections munis démissions d'élus t à Saint-Jeannet (1) is conseillers municinajorité sont partis, nier adjoint. Désorau tour de l'opposidémission de trois Gilbert Borfiga, Isaet Aurore La Valle (2).

#### naité ma liberté »

passés dans le ser-42 ans à la Ville de Métropole et 13 ans int au maire de Men-: Borfiga s'en va. Seıhaité reprendre ma liavons été battus aux us avons formé une lidaire en menant une uctive. J'ai quitté l'op-30 avril] avec la conir fait du bon travail ». Avant de lâcher : « Il laisser la place aux

me place se libère,





Gilbert Borfiga et Isabelle Préau ont chacun démissionné de leur poste de conseiller municipal d'opposition. « Je remercie l'opposition de son soutien et je salue la maire et son équipe pour l'estime qu'ils ont exprimée à mon égard à mon départ », a tenu à faire savoir Gilbert Borfiga

donc, avec le départ d'Isabelle Préau. Intervenu peu de temps après celui de Gilbert Borfiga. L'exconseillère municipale d'opposition justifie sa décision en évoquant des « changements » qui ne lui - convenaient pas -. Avant d'admettre : « Le départ de Gilbert Borfiga m'a gêné. C'était un peu comme un mentor pour moi. C'est vraiment dommage alors j'ai préféré quitter le groupe. »

#### « Construire la suite »

Quid du reste de l'opposition? Nous prenons acte de ces départs. Nous allons construire la suite, l'important est de tenir sur la longueur.

#### Une « crise mai pour la mairie

C'est sur le bureau de Julie Charles que les lettres de démissions se sont empilées ces dernières semaines. La maire de Saint-Jeannet s'exprime, dans un communiqué, sur le départ de « deux piliers de l'opposition ».

« Avec leur départ, l'opposition, mais aussi plus largement la municipalité, perd deux person nes dont les compétences et la volonté d'œuvrer pour l'intérêt de la commune ne sont plus à démontrer. »

Nul n'est irremplaçable », a partagé Denis Rasse, un des chefs de file de l'opposition. Le travail va, donc, se poursuivre avec les arrivées de François Ocelli et Denis Soetens dans les rangs de l'opposition.

> ALICE DAVID adavid@nicematin.fr

#### agenda, jusqu'à demain SUR-MER

#### hebdomadaires

h 30. Cros-de-Cagnes.

#### au dimanche

h. Halles marchandes. h. Halles aux poissons,

h. Rue Giacosa et rue

place De-Gaulle, cours inbre et sur la Villette.

#### nces du major Riganelli,

n et de 13 h à 17 h, au at de police (20 bis, Grands-Plans).

#### la propriété

ropriété maraîchère. mpagnées à 10 h et rdi au dimanche, sur s au 09.64.44.95.95. ion d'un sculpteur sur bois les samedi 5 et dimanche 6 juin. Proprietemarro.com

#### CARROS

#### Activités autour du handicap, demain 14 h, activité contes et échanges.

Inscriptions auprès du centre social La Passerelle au 04.93.08.78.03 fr-fr.facebook.com/ville.de.carros

#### LA COLLE-SUR-LOUP

#### Asso SPCOC boules : concours, aujourd'hui

Tous les mardis. Au Clos Gasquet. Soit à la mêlée ou arrangée. Rens. 04.93.32.98.39.

## Exposition « Liberté », à partir d'aujourd'hui

Avec des œuvres de nombreux artistes. De 14 h à 19 h, galerie Inattendue Paul Conti, au 651, bd Pierre-Sauvaigo. Jusqu'au samedi 31 juillet. Vernissage samedi. 09.81.46.31.55 Galerieinattendue.com

#### **LA GAUDE**

# Festival « La Quinzaine culturelle des ados », à partir d'aujourd'hui

Pour les 11 à 17 ans : sélection littéraire proposée en exclusivité disponible en prêt ; ciné-club en ligne accessible toute la durée du festival ayant comme thème « Cinémas de Méditerranée ». Jusqu'au samedi 12 juin.

Médiathèque Chaim, au 6, rue Louis-Michel-Féraud. Rens. https://bit.ly/3bVxNpU ou 04.93.59.41.59.

#### LE BROC

## Spectacle pour jeune public, demain

L'Appel de la forêt, spectacle musical dessiné, d'après l'œuvre de Jack London, 16 h, salle Les Arts d'Azur, au 12, rue des Jardins 5 € ou 7 €. Réservations : 04.92.08.27.30. Lesartsdazur.net

#### ST-JEANNET

Conseil municipal, ce soir 18 h 30. Salle St-Jean-Baptiste.

#### ST-PAUL-DE-VENCE

#### Réunion publique, cet après-midi

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du règlement local de publicité. 17 h, à l'auditorium, au 150, route des

#### VENCE

#### Ateliers jardinage en section adulte, à partir d'aujourd'hui

Jusqu'au samedi 31 juillet. Médiathèque Elise-et-Célestin-Freinet (228, av. Colonel-Meyère). 04.93.58.02.12. mediatheque@ville-vence.fr



L'appel de la forêt, spectacle au Broc demain.

**L35 707** 

C'est le nombre de m² de terrains de biens vacants et sans maîtres qu'a incorporé La Gaude dans son patrimoine communal. Au total, sur le mandat 2020-2026, la majorité devrait arriver à 316 588 m² si aucun propr satisfaction pour Bruno Be n'a jamais été fait! Ca nou endroits », a-t-il assuré ava

#### Publication sur les réseaux sociaux de la commune :



#### Mairie de Saint-Paul de Vence

Publié par Commune Spdv ② · 3 mai, 14:26 · ③

[URBANISME] Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité, 2 permanences sur rendez-vous seront assurées par Mme Collet, adjointe à l'urbanisme, les mardis 11 et 25 mai 2021 de 10h à 12h en salle Freinet.

√Plus d'informations auprès du service urbanisme : 04 93 32 41 27 / urbanisme@saint-pauldevence.fr

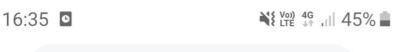


801 Personnes touchées 53 Interactions

Booster la publication



6 partages





← Q Mairie de Saint-Paul de V...



Accueil Publications Avis Vidéos

Photos



## Mairie de Saint-Paul de Vence 5 j • 😚

[À VOS AGENDAS ] Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité, une réunion publique, à laquelle tous les Saint... Voir plus



